

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : clmorin-cssmm-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/541a89efc124050dc8366956>

Date d'obtention : 2025-10-10 12:46:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance d'avoir un protocole bien serré pour intervenir de la meilleure façon possible.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

ça va me sécuriser car avec la trousse Sexto, c'est une façon de faire bien établie et tout y est. Pas de chance de se tromper.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je veux faire en sorte qu'ils sentent que nous prenons ça bien au sérieux et que nous sommes capable de les aider et de les soutenir la dedans